

AYTRÉ

Les clubs de basket et de rugby lancent leur saison



Les basketteurs aytrésiens ont réalisé une bonne préparation. ABBA

Le week-end des 23 et 24 septembre est important sportivement pour deux clubs aytrésiens. Les équipes masculine et féminine de l'Association Basketball d'Aytré (ABBA) démarrent leur saison 2023-2024 à domicile.

Ce sont d'abord les hommes qui lanceront les hostilités ce samedi au gymnase du complexe sportif face au Bouscat, à 21 heures. Les Aytrésiens ont un nouvel entraîneur pour cette saison, Guillaume Alex. Ce dernier est confiant pour l'entame de la saison : « Depuis la reprise, mi-août, il y a eu une réelle progression des joueurs à jouer ensemble, se retrouver, se passer le ballon. Les automatismes reviennent et le fond de jeu commence à prendre. »

Les Aytrésiennes, elles, joueront dimanche à 15 heures face aux Corrésiennes de Tulle. Les matchs amicaux ont montré de belles aptitudes chez les Rouge et Blanc.

Journée cohésion

Ce week-end marque aussi le retour des championnats régionaux de rugby. Promus après leur première place en R2 la saison dernière, les Aytrés-

siens vont essayer de finir le plus haut possible, en assurant d'abord le maintien. Ils vont affronter des équipes habituées à ce niveau de compétition.

Les Ciel et Blanc vont donc passer un premier test intéressant face à Saintes, ce dimanche à 15 h 30 sur la pelouse de Pierre-Rouché. « Depuis la reprise, le 8 août, le groupe montre vraiment de belles choses. Je pense que nous pouvons aller loin cette année. On a l'avantage de n'avoir perdu personne ou presque sur le groupe, en faisant un recrutement ciblé », indique, confiant, le manager du club Laurent Galindo.

Le week-end des 16 et 17 septembre, Aytré Rugby a organisé une journée cohésion sur la commune, en faisant notamment le tour des partenaires. « Nous travaillons beaucoup sur l'état d'esprit afin d'avoir de la cohésion. Cela peut nous permettre d'aller chercher des ressources qui peuvent servir dans les 20 dernières minutes d'un match », termine Laurent Galindo. Réponse ce dimanche pour le premier match de la saison.

Arnaud Bébien

AYTRÉ

Un salon des auteurs oubliés verra le jour au printemps 2024

Organisé par l'Association de quartier du centre-ville d'Aytré (AQCVA) samedi 23 septembre à la salle Jean-Vilar de 15 à 17 heures, le café littéraire de rentrée (1) s'accompagne d'une annonce qui rend fière la structure.

Le président Georges Bigot est en effet en mesure de confirmer que « le premier Salon des auteurs oubliés ou des plumes d'hier et d'autrefois se tiendra à Aytré le 30 mars 2024 ». Et de poursuivre : « Ce salon a pour but de présenter des auteurs et leurs œuvres qui sont quelque peu oubliés. Les romanciers retenus pour la première année sont Anatole France, Roland Dorgelès, Georges-Emmanuel Clancier, Roger Verce, Colette, Maurice Leblanc et Léopold Sédar Senghor. Des mini-conférences seront proposées pour chaque auteur ainsi que leurs œuvres respectives. »

Quant au café littéraire du 23 septembre, il a pour thème les éditeurs. Il se tiendra en présence du responsable des



Avant ce rendez-vous, l'AQCVA organise son cinquième café littéraire samedi. A. B.

éditions Amok, Olivier Ginetet. Il a fondé cette maison d'édition indépendante en 2016 avec comme spécialité : les classiques retrouvés avec le catalogue Belle Époque. L'association envisage son café littéraire comme un lieu qui renforce l'engagement du lecteur grâce à la confrontation d'idées et la controverse.

A. B.

(1) Ouvert à tous. Entrée gratuite. Consommations payantes.

LES PORTES-EN-RÉ

Résidences secondaires : « Si on ne fait rien, dans cinq ans le village est mort »

Depuis le décret publié le 26 août au Journal officiel, les dix communes rétaises sont classées en zone tendue en termes de logement. Un levier qui peut permettre aux communes de pouvoir agir afin de réguler le logement locatif saisonnier sur leur territoire en relevant le taux d'imposition sur les résidences secondaires. Une balle saisie au bond ? Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, cela devrait être chose faite lors du prochain conseil municipal, selon la maire Lina Besnier (notre édition du 4 septembre).

Si la commune à l'ombre du phare dénombre 74,80 % de résidences secondaires et de logements occasionnels, celle des Portes-en-Ré en affiche 82,70 % (en 2022, la commune comptait 1 982 logements dont 1 630 résidences secondaires). Lors du conseil municipal du 12 septembre, le maire des Portes-en-Ré Alain Pochon a donc fait adopter le relèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 60 % en expliquant : « il faut comprendre qu'elle était de 7,84 % jusqu'alors, elle était la plus basse de l'île de Ré. Cette taxe a été relevée de 60 %, ce qui la portera à 12,54 % au 1^{er} janvier 2024. »

Nouveaux logements

En créant une ligne compta-



Alain Pochon, le maire des Portes-en-Ré, va relever la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. J. B.

ble à part, cette majoration de la taxe d'habitation va servir à alimenter l'emprunt de 2 à 3 millions d'euros pour les trois programmes de logements afin de répondre à la tension immobilière marquée sur son territoire. « Une opération « one shot » (NDLR, utilisé une seule fois), mon but étant de rebaisser la taxe ensuite. »

Ainsi, un programme de 17 logements est bien avancé, selon l'édile qui estime la livraison à 2025. Il s'agit d'un découpage de 11 habitations locatives, allée des peupliers, gérées

par le bailleur social Habitat 17, et six en accession à la propriété au Haut des Treilles.

Enfin, un autre projet de 6 à 7 unités de logements locatifs est à l'étude sur un autre terrain communal. Des petites unités qui ne rentrent pas dans le seuil des 20 logements portés par la Communauté de communes de l'île de Ré, un regret pour l'édile qui assène avec force : « Si on ne fait rien, dans cinq ans le village est mort. Il est temps de le réveiller. »

Jocelyne Bargain

ÉCOUTER VOIR
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

Parce que vous méritez d'entendre le moindre chuchotement, on vous offre le dernier cri.

0€
DE RESTE À CHARGE* POUR L'ACHAT D'UNE AIDE AUDITIVE
Libre

*Dans le cadre du 100% Santé aides auditives (loi 2021-1017). Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte au titre de la réglementation le marquage CE. Demandez conseil à votre audioprothésiste. Lire attentivement la notice. Février 2023. Points de vente relevant du code de la mutualité. Crédit photo : Julien Attard. Mutualité Française Centre Atlantique, union solidaire aux dispositifs de l'article III du code de la mutualité. Siren 781 453 923. Avril 2022

ZAC BEAULIEU 52 rue du 18 Juin 17138 PUILBOREAU 05 46 50 20 15	163 av. Denfert Rochereau La Pallice 17000 LA ROCHELLE 05 46 51 34 59	19 Boulevard Albert 1^{er} 17200 ROYAN 05 46 22 44 55	9 Boulevard de Recouvrance 17100 SAINTES 05 46 90 00 01
--	---	--	--